

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 04/04/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT :** M. Christian CHARRIERE.

**Objet :** *Approbation des comptes de gestion 2022*

**Réf.** 2023.03.01

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs cités en référence concernant l'exercice 2022 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des sommes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE**, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion concernant le budget principal, les budgets des sections, les budgets des lotissements, le budget Photovoltaïque, le budget annexe Logements Sociaux Passifs dressés, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON

NOIRETABLE, le 4 avril 2023

Le Maire,  
Julien DEGOUT.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Section la BITORTIE**

Ref. 2023.03.02

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 3/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 834.24 €
Opérations de l'exercice	19.52 €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>19.52 €</b>	<b>3 834.24 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 814.72 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
- €	- €
- €	- €
- €	- €

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
- €	3 834.24 €
19.52 €	- €
<b>19.52 €</b>	<b>3 834.24 €</b>
	<b>3 814.72 €</b>

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	

Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement	- €	
Excédent de financement		

Besoin total financement	- €
Excédent total financement	

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la Secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

**Présents :** M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

**Absentes excusées :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**Absent :** M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Section de GOUTTEMAINE**

Ref. 2023.03.03

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**ENSEMBLE**

Dépenses	Recettes
- €	1 109.69 €
- €	- €
- €	1 109.69 €
- €	1 109.69 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 109.69 €
Opérations de l'exercice	- €	- €
<b>TOTAUX</b>	- €	1 109.69 €
<b>Résultat de clôture</b>		1 109.69 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
- €	- €
- €	- €
- €	

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	

Restes à réaliser	- €	- €
-------------------	-----	-----

Besoin de financement	- €
-----------------------	-----

Excédent de financement	
-------------------------	--

Besoin total financement	- €
--------------------------	-----

Excédent total financement	
----------------------------	--

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire, et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD  
M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD  
M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022****Section de RAMBE****Ref. 2023.03.04**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :**        POUR : 17  
                       ABSTENTION : 0  
                       CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		109 907.66 €
Opérations de l'exercice	2 666.80 €	1 842.23 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 666.80 €</b>	<b>111 749.89 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>109 083.09 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
- €	- €
- €	- €
- €	- €

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
- €	109 907.66 €
2 666.80 €	1 842.23 €
<b>2 666.80 €</b>	<b>111 749.89 €</b>
	<b>109 083.09 €</b>

Besoin de financement  
 Excédent de financement

- €

Restes à réaliser  
 Besoin de financement  
 Excédent de financement

- €	- €
- €	

Besoin total financement  
 Excédent total financement

- €

- 2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire, et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD  
 M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD  
 M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.  
 Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.  
 Absent : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Section de SEYTIVE**

**Ref. 2023.03.05**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		<b>8 830.45 €</b>
Opérations de l'exercice	104.19 €	19 650.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>104.19 €</b>	<b>28 480.45 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>28 376.26 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
-	-
-	-
-	-

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
-	8 830.45 €
104.19 €	19 650.00 €
<b>104.19 €</b>	<b>28 480.45 €</b>
	<b>28 376.26 €</b>

Besoin de financement	-	€
Excédent de financement		

Restes à réaliser	-	€	-	€
Besoin de financement	-	€		
Excédent de financement				

Besoin total financement	-	€
Excédent total financement		

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire, et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Section de La Chevalerie, Les Bessières**

**Ref. 2023.03.06**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		40 955.80 €
Opérations de l'exercice	5 738.62 €	2 130.52 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 738.62 €</b>	<b>43 086.32 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>37 347.70 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
- €	
- €	- €
- €	- €
- €	

Date de la convocation : 1er mars 2023	
Séance du 03/04/2023	
Nombre de membres en exercice : 19	
Nombre de membres présents : 16	
Nombre de suffrages exprimés : 17	
VOTE :	POUR : 17
	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0
ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
- €	40 955.80 €
5 738.62 €	2 130.52 €
<b>5 738.62 €</b>	<b>43 086.32 €</b>
	<b>37 347.70 €</b>

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	

Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement	- €	
Excédent de financement		

Besoin total financement	- €
Excédent total financement	

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON



Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD  
M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD  
M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022****Section du Poyol Ref. 2023.03.07**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17  
 ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		<b>3 224.38 €</b>
Opérations de l'exercice	92.08 €	1 040.60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>92.08 €</b>	<b>4 264.98 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>4 172.90 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
	4 285.29 €
- €	- €
- €	<b>4 285.29 €</b>
	<b>4 285.29 €</b>

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
- €	7 509.67 €
92.08 €	1 040.60 €
<b>92.08 €</b>	<b>8 550.27 €</b>
	<b>8 458.19 €</b>

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	

Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement	- €	
Excédent de financement		

Besoin total financement	- €
Excédent total financement	

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON



Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Section de Vachon Ref. 2023.03.08**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		67.05 €
Opérations de l'exercice	259.26 €	400.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>259.26 €</b>	<b>467.05 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>207.79 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
	- €
- €	- €
- €	- €
	- €

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
- €	67.05 €
259.26 €	400.00 €
<b>259.26 €</b>	<b>467.05 €</b>
	<b>207.79 €</b>

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	

Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement	- €	
Excédent de financement		

Besoin total financement	- €
Excédent total financement	

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON



Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN,

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Lotissement de Bellevue Ref. 2023.03.09**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTE : POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		- €
Opérations de l'exercice	- €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
85 915.00 €	
- €	- €
<b>85 915.00 €</b>	<b>- €</b>
<b>85 915.00 €</b>	

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
85 915.00 €	- €
- €	- €
<b>85 915.00 €</b>	<b>- €</b>
-	<b>85 915.00 €</b>

Besoin de financement	<b>85 915.00 €</b>
Excédent de financement	

Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement	- €	
Excédent de financement		

Besoin total financement	<b>85 915.00 €</b>
Excédent total financement	

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON



Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

du Lotissement de Seytive

2023.03.10

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTE : POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1\*) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	- €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>- €</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
79 111.30 €	
- €	- €
<b>79 111.30 €</b>	<b>- €</b>
<b>79 111.30 €</b>	

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
79 111.30 €	- €
- €	- €
<b>79 111.30 €</b>	<b>- €</b>
<b>79 111.30 €</b>	

Besoin de financement

79 111.30 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

- €

- €

Besoin de financement

- €

Excédent de financement

Besoin total financement

79 111.30 €

Excédent total financement

2\*) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3\*) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance,

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD  
M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD  
M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNIICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022****Lotissement de La Provende****Ref. 2023.03.11**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		- €
Opérations de l'exercice	- €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
51 301.25 €	
- €	- €
<b>51 301.25 €</b>	<b>- €</b>
<b>51 301.25 €</b>	

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
51 301.25 €	- €
- €	- €
<b>51 301.25 €</b>	<b>- €</b>
<b>51 301.25 €</b>	

Besoin de financement  
Excédent de financement

51 301.25 €

Restes à réaliser  
Besoin de financement  
Excédent de financement

- €

- €

Besoin total financement  
Excédent total financement

51 301.25 €

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD  
M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD  
M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022****Lotissement La Provende 2 Ref. 2023.03.12**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		100.00 €
Opérations de l'exercice	852.80 €	15 168.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>852.80 €</b>	<b>15 268.00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>14 415.20 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
107 309.15 €	
6 366.72 €	- €
<b>113 675.87 €</b>	<b>- €</b>
<b>113 675.87 €</b>	

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
107 309.15 €	
7 219.52 €	15 168.00 €
<b>114 528.67 €</b>	<b>15 168.00 €</b>
<b>99 360.67 €</b>	

Besoin de financement  
Excédent de financement

113 675.87 €

Restes à réaliser  
Besoin de financement  
Excédent de financement

- € - €

- €

Besoin total financement  
Excédent total financement

113 675.87 €

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD  
M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD  
M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Lotissement La Provende 3 Ref. 2023.03.13**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTE : POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1\*) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		- €
Opérations de l'exercice	5 406.91 €	5 406.91 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 406.91 €</b>	<b>5 406.91 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
5 406.91 €	
5 406.91 €	5 406.91 €
<b>10 813.82 €</b>	<b>5 406.91 €</b>
<b>5 406.91 €</b>	

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
5 406.91 €	- €
10 813.82 €	10 813.82 €
<b>16 220.73 €</b>	<b>10 813.82 €</b>
<b>27 034.55 €</b>	

Besoin de financement

5 406.91 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

- €

- €

Besoin de financement

- €

Excédent de financement

Besoin total financement

5 406.91 €

Excédent total financement

2\*) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3\*) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Budget PHOTOVOLTAÏQUE Ref. 2023.03.14**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mar 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :**        POUR : 17  
                       ABSTENTION : 0  
                       CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1\*) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		<b>1 609.96 €</b>
Opérations de l'exercice	5 484.57 €	4 758.71 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 484.57 €</b>	<b>6 368.67 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>884.10 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
	8 305.37 €
3 684.50 €	4 230.00 €
<b>3 684.50 €</b>	<b>12 535.37 €</b>
	<b>8 850.87 €</b>

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
- €	9 915.33 €
9 169.07 €	8 988.71 €
<b>9 169.07 €</b>	<b>18 904.04 €</b>
	<b>9 734.97 €</b>

Besoin de financement	-	€
Excédent de financement		
Restes à réaliser	-	€
Besoin de financement	-	€
Excédent de financement		
Besoin total financement	-	€
Excédent total financement		

2\*) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3\*) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON

Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD  
 M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD  
 M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Budget LOGEMENTS PASSIFS SOCIAUX Ref. 2023.03.15**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 15

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

**ENSEMBLE**

Dépenses	Recettes
188 866.37 €	- €
325 033.53 €	715 140.00 €
<b>513 899.90 €</b>	<b>715 140.00 €</b>
	<b>201 240.10 €</b>

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Denis TAMAIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	- €	1 500.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>- €</b>	<b>1 500.00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 500.00 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
188 866.37 €	- €
325 033.53 €	713 640.00 €
<b>513 899.90 €</b>	<b>713 640.00 €</b>
	<b>199 740.10 €</b>

Besoin de financement	- €
Excédent de financement	

Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement	- €	
Excédent de financement		

Besoin total financement	- €
Excédent total financement	

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjoint au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON



Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Budget Communal**

Ref. 2022.03.16

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Date de la convocation : 1er mars 2023

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

**VOTE :** POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle MURON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Julien DEGOUT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		423 455.45 €
Opérations de l'exercice	1 396 328.92 €	1 469 312.75 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 396 328.92 €</b>	<b>1 892 768.20 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>496 439.28 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
	203 810.66 €
1 255 857.46 €	733 285.64 €
<b>1 255 857.46 €</b>	<b>937 096.30 €</b>
<b>318 761.16 €</b>	

ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes
- €	627 266.11 €
2 652 186.38 €	2 202 598.39 €
<b>2 652 186.38 €</b>	<b>2 829 864.50 €</b>
	<b>177 678.12 €</b>

**Besoin de financement**

318 761.16 €

Excédent de financement

- €

**Restes à réaliser**

85 397.14 €

112 780.00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

27 382.86 €

**Besoin total financement**

291 378.30 €

Excédent total financement

2°) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Expédition conforme, L'Adjointe au Maire et la secrétaire de séance

Mme Christelle MURON



Présents : M. Julien DEGOUT, Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverien BONJEAN.

Absentes excusées : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

Absent excusé : M. Christian CHARRIERE.



MAIRIE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_17-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE :** M. Christian CHARRIERE.

**Objet :** Affectation du Résultat 2022 du Budget Principal

**Ref. 2023.03.17**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 496 439.28 € et un déficit d'investissement de - 291 378.30 € (restes à réaliser inclus),

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 291 378.30 € au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2023 pour combler le déficit et de reporter la différence soit 205 060.98 € en recette de fonctionnement.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON

Noiretable, le 4 mars 2023  
Le Maire,  
M. Julien DEGOUT

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS** : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE** : M. Christian CHARRIERE.

**Objet : Taux d'imposition 2023**

**Ref. : 2023.03.18**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les taux d'imposition 2022 :

26.85 % pour la taxe foncière (bâti),  
55.58 % pour la taxe foncière (non bâti).

La commission des finances réunie le 6 mars 2023 n'a proposé aucune augmentation des taux au BP 2023.

Aussi, sans augmentation il est proposé de voter les taux suivants pour l'année 2023 :

5.39 % pour la taxe d'habitation,  
26.85 % pour la taxe foncière (bâti),  
55.58 % pour la taxe foncière (non bâti).

Aussi, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

. **VALIDE** les taux d'imposition 2023 proposés ci-dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON



Noiretable, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
M. Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE :** M. Christian CHARRIERE.

**Objet : Fonds de Solidarité Logement**

**Réf. 2023.03.19**

Monsieur le maire rappelle la volonté de la commune d'adhérer au FSL, afin de permettre aux habitants de Noiretable de bénéficier des aides financières attribuées par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, du Fonds d'Accès à l'Energie, du dispositif de prise en charge des dettes téléphoniques et du dispositif Solidarité Eau.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2023, la contribution financière à cet organisme est calculée sur la base de 0.20 € par habitant. Aussi, pour une population de 1 681 habitants, le montant dû s'élève à 336.20 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'inscription de la somme de 336.20 € à l'article 65548 pour la Contribution au Fonds Solidarité Logement.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON

NOIRETABLE, le 4 avril 2023

Le Maire, M. Julien DEGOUT

MAIRIE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230404-D2023\_03\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS** : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE** : M. Christian CHARRIERE.

*Objet : Participation Communes voisines*

*Ecole publique*

**Ref. 2023.03.20**

Monsieur le maire rappelle que le coût de revient d'un élève à l'école primaire publique a été fixé, pour l'année 2023, à 434.55 € et celui d'un élève de maternelle a été fixé, pour l'année 2023, à 1172.61 € selon le décompte établi pour la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école St Charles. Il rappelle que les communes qui n'ont pas d'école publique et qui envoient des enfants à l'école publique de Noiretable, participent aux frais de fonctionnement, comme la loi Debré (1959) et la loi Guerneur (1977) le lui permettent.

Aussi, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

. **DECIDE** de demander, pour cette année, compte tenu des dépenses réalisées en 2022, la participation suivante, aux communes qui n'ont pas d'école publique et qui envoient des enfants à l'école publique de Noiretable, à savoir :

. **Vêtré sur Anzon** :

9 élèves à l'école publique soit  $9 \times 434.55 \text{ €} = 3\,910.95 \text{ €}$  ;

1 élèves à l'école maternelle soit  $1 \times 1\,172.61 \text{ €} = 1\,172.61 \text{ €}$  soit **5 083.56 €**

. **Cervières** :

1 élèves à l'école publique soit  $1 \times 434.55 \text{ €} = 434.55 \text{ €}$

. **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ces recettes.

Pour copie conforme.

NOIRETABLE, le 4 avril 2023

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON

Le Maire, Julien DEGOUT

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE :** M. Christian CHARRIERE.

*Objet : Prix de revient d'un élève à l'école publique  
Participation Ecole St Charles.  
Réf. 2023.03.21*

Concernant la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Charles, M. le Maire rappelle qu'en séance du 25 septembre 2014, l'Assemblée a décidé que la Commune participe aux frais uniquement pour les enfants des classes élémentaires.

Cependant à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, la loi nous impose de comptabiliser les élèves de maternelle (à partir de 3ans).

Aussi, il soumet à l'Assemblée le décompte du calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2023 :

**Ecole primaire :**

Les dépenses pour 2022 s'élèvent à : 31 287,52 €

Le nombre d'élèves à l'école primaire publique est de 72.

Soit un prix de revient par élève de :

$$31\ 287,52 / 72 = 434,55 \text{ €}$$

**Ecole maternelle :**

Les dépenses pour 2022 s'élèvent à : 48 077,19 €

Le nombre d'élèves à l'école maternelle publique est de 41.

Soit un prix de revient par élève de :

$$48\ 077,19 / 41 = 1\ 172,61 \text{ €}$$

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

L'effectif de l'école privée Saint Charles à la rentrée de septembre 2022 est de 30 élèves résidants à Noiretable, répartis ainsi :

Ecole primaire	16
Ecole maternelle	14

Aussi, la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école St Charles, y compris les fournitures scolaires, s'établit donc ainsi :

<b>Ecole Primaire :</b>		
434,55 € x 16 =		6 952.80 €
<b>Ecole Maternelle :</b>		
1 172.61 x 14 =		16 416.54 €
<b>Soit un total de</b>		<b>23 369.34 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le décompte du calcul présenté pour la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée St Charles pour l'année scolaire 2022-2023 ;

- **PRECISE** que la subvention versée à l'OGEC s'élève à la somme de vingt-trois mil trois cent soixante neuf euros et trente quatre centimes pour 30 élèves.

Pour copie conforme.

NOIRETABLE, le 4 avril 2023

Le Maire, Julien DEGOUT

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

BUDGET 2023 - DEPENSES de 2022 à l'ECOLE PUBLIQUE et PARTICIPATION 2023

Article	Désignation	Total des dépenses affectées à l'École	Dépenses affectables				Observations	
			Total	École primaire	au primaire	École Maternelle		au maternelle
<b>1</b> Montant des charges liées à l'entretien des locaux affectés aux activités d'enseignement								
60612	Electricité	6 763.36 €	100.00%	46.44%	3 140.91 €	18.64%	1 260.51 €	prorata de la surface "Electricité"
60621	Chauffage	18 249.38 €	100.00%	37.88%	6 913.14 €	15.20%	2 774.38 €	prorata de la surface "Chauffage"
60628	Pharmacie	199.71 €	113	72	89.02 €	41	50.69 €	prorata des effectifs prim./matern.
60631	Produits d'entretien	1 288.71 €	100.00%	46.44%	598.48 €	18.64%	240.18 €	prorata de la surface "Electricité"
60632	Fourniture petits équipements	0.00 €	113	72	0.00 €	41	0.00 €	prorata des effectifs prim./matern.
60632	Couverture + Draps	344.85 €	100.00%			100%	344.85 €	100% école maternelle
	Eau + Assainissement	891.49 €	113	72	568.03 €	41	323.46 €	prorata des effectifs prim./matern.
615221	Entretien bâtiments + extincteurs (montant H.T. car récupération FCTVA)	1 739.01 €	100.00%	37.88%	658.78 €	15.20%	264.33 €	prorata de la surface "Chauffage"
61558	Entretien matériel		100.00%	46.44%	0.00 €	18.64%	0.00 €	prorata de la surface "Electricité"
611	Vérification Sécurité Socotec	581.05 €	100.00%	46.44%	268.84 €	18.64%	108.29 €	prorata de la surface "Electricité"
6156	Maintenance ascenseurs	843.00 €	100.00%	100.00%	843.00 €			100% école primaire
6156	Maintenance photocopieurs (BTS)	396.04 €	113	72	252.34 €	41	143.70 €	prorata des effectifs prim./matern.
6156	Maintenance Ordinateurs	0.00 €	100.00%	100.00%	0.00 €			100% école primaire
6156	Maintenance installation électrique chaufferie (SIEL)	276.00 €	100.00%	37.88%	104.55 €	15.20%	41.95 €	prorata de la surface "Chauffage"
616	Mutuelle Assurance éducative	87.52 €	113	72	23.91 €	41	13.61 €	prorata des effectifs prim./matern.
616	Assurance incendie bat + RC	712.66 €	100.00%	37.88%	269.97 €	15.20%	108.32 €	prorata de la surface "Chauffage"
<b>TOTAL 1</b>		<b>32 262.78 €</b>			<b>13 731.95 €</b>		<b>5 674.28 €</b>	
<b>2</b> Entretien, complément et renouvellement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement								
2183	Matériel Ecole Numérique	0.00 €	82	72	0.00 €	10	0.00 €	Dépenses HT car récupération du FCTVA + subventions reçues : pour les primaires et les Grandes sections
<b>TOTAL 2</b>		<b>0.00 €</b>			<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	
<b>3</b> Frais de Téléphonie								
6262	Abonnements orange fixe + portable + internet	1 596.71 €	113	72	1 017.37 €	41	579.34 €	prorata des effectifs prim./matern.
<b>TOTAL 3</b>		<b>1 596.71 €</b>			<b>1 017.37 €</b>		<b>579.34 €</b>	
<b>4</b> Fournitures scolaires et administratives								
6064	Fournitures administratives	0.00 €	113	72	0.00 €	41	0.00 €	prorata des effectifs prim./matern.
6067	Fournitures scolaires	5 108.34 €	113	72	3 254.87 €	41	1 853.47 €	prorata des effectifs prim./matern.
<b>TOTAL 4</b>		<b>5 108.34 €</b>			<b>3 254.87 €</b>		<b>1 853.47 €</b>	
<b>5</b> Rémunération des intervenants extérieurs								
<b>TOTAL 5</b>								
<b>6</b> Coût de l'activité piscine								
<b>TOTAL 6</b>		<b>0.00 €</b>			<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	
<b>7</b> Quote part des services généraux de l'administration communale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques								
6558	Frais médicaux-scolaires de Feurs	227.20 €		0	0.00 €	0	0.00 €	la Commune paye déjà pour les GS au CM2 du public et du privé
<b>TOTAL 7</b>		<b>227.20 €</b>			<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	
<b>8</b> Rémunérations des agents territoriaux de service des écoles								
	Rémunérations des agents d'entretien des locaux Ecole Primaire				13 283.33 €			Prestataire NADKI
	Rémunérations des agents ATSEM + d'entretien des locaux Ecole Maternelle						39 970.11 €	36 semaines de 52h + 217.75 h ménages pendant vacances
<b>TOTAL 8</b>		<b>0.00 €</b>			<b>13 283.33 €</b>		<b>39 970.11 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>31 287.52 €</b>		<b>48 077.19 €</b>	

Effectif : 72 41

Coût moyen d'un élève de primaire **434.55 €**  
 Coût moyen d'un élève de Maternelle **1 172.61 €**

Participation à verser à l'école St-Charles pour

16	élèves de plus de 6 ans domiciliés à Noirétable	6 952.80 €	
14	élèves de 3 ans à 5 ans domiciliés à Noirétable	16 416.54 €	<b>23 369.34 €</b>

Participation à demander à Cervières pour

1	élèves de plus de 6 ans inscrits à l'école de Noirétable	434.55 €	
0	élèves de 3 ans à 5 ans inscrits à l'école de Noirétable	- €	<b>434.55 €</b>

Participation à demander à Vêtré-sur-Anzon pour

9	élèves de plus de 6 ans inscrits à l'école Publique de Noirétable	3 910.85 €	
1	élèves de 3 ans à 5 ans inscrits à l'école de Noirétable	1 478.63 €	<b>5 089.50 €</b>

Vu le Maire, le 3 avril 2023  
 Julien DEGOUT



Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS** : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE** : M. Christian CHARRIERE.

**Objet : Fustes camping - marchés Plomberie-zinguerie, Electricité et couverture-menuiserie Réf. 2023.03.23**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les marchés de travaux de Plomberie-zinguerie, Electricité et de Couverture-Menuiserie pour les trois fustes à réaliser au Camping ont été attribués en 2019 aux entreprises Gential, Duroux et Girard de Noirétable.

Vu le retard pris pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire d'actualiser le montant des devis signés en 2019.

Les nouveaux devis sont portés à :

Pour la fuste de 12 m<sup>2</sup> : Ets Gential : 5 944.28 € H.T.

Ets Duroux-Sauzedde : 1 821.06 € H.T.

Ets Girard : 3 331.28 € H.T.

Pour la fuste de 26 m<sup>2</sup> : Ets Gential : 5 720.14 € H.T.

Ets Duroux-Sauzedde : 2 764.27 € H.T.

Ets Girard : 12 179.56 € H.T.

Pour la fuste de 32 m<sup>2</sup> : Ets Gential : 5 672.50 € H.T.

Ets Duroux-Sauzedde : 3 283.59 € H.T.

Ets Girard : 13 195.11 € H.T.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les marchés actualisés des entreprises Gential, Duroux-Sauzedde et Girard pour les lots respectifs de plomberie-zinguerie, d'électricité et Couverture-menuiserie des trois fustes à réaliser au camping ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les nouveaux devis.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 4 avril 2023

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON



Le Maire,  
M. Julien DEGOUT.





MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS** : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE** : M. Christian CHARRIERE.

**Objet** : Tarifs applicables à la rédaction des actes administratifs par la commune

Ref. 2023.03.24

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015.01.13 du 23/01/2015 concernant le tarif applicable, pour la rédaction d'actes administratifs en cas de cessions de parcelles par la commune, de 50 €.

Il propose d'augmenter ce tarif à 200 € compte tenu du travail que cela nécessite pour la rédaction et la recherche des documents nécessaires.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau tarif applicable à la rédaction des actes administratifs par la commune de 200 €.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON

Noiretable, le 4 avril 2023

Le Maire,  
M. Julien DEGOUT



MAIRIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_28-DE

42440 NOIRETABLE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE :** M. Christian CHARRIERE.

#### **Objet : Etude de faisabilité sur les équipements sportifs du Territoire** **Réf. 2023.03.28**

Monsieur le Maire rappelle la séance du 19/09/2022 où le conseil municipal a déposé un dossier de demande de subvention au conseil départemental à hauteur de 40 %.

En date du 3/10/2022, un mail nous a confirmé la complétude du dossier et l'autorisation de valider l'étude.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de retenir l'étude 2P Conseil d'un total de 11 760 € TTC (avec sous-traitant de la moitié du montant à PACCOUD INGENIERIE).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'étude de faisabilité de l'étude 2P Conseil avec un sous-traitant (PACCOUD INGENIERIE) pour la moitié de l'étude, pour un total TTC de 11 760 € ;

- **autorise** M. le Maire à la payer.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON

NOIRETABLE, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
M. Julien DEGOUT.



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE :** M. Christian CHARRIERE.

#### **Objet : Demande d'un fond de concours pour la balayeuse à LFA**

**Ref. 2023.03.30**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Noiretable souhaite acquérir une balayeuse pour l'entretien des rues de la Commune et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 10 000.00 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Sollicite** un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement de l'achat d'une balayeuse, à hauteur de 10 000.00 € maximum.

**Autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON



Noiretable, le 4 avril 2023

Le Maire,  
M. Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS** : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE** : M. Christian CHARRIERE.

**Objet : Extension BTS P. « Champ de Foire » - Prop. SCI la Pinède (Op 26120)**

**Ref. 2023.03.31**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. « Champ de Foire » - Prop. SCI la PINEDE.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

<u>Détail</u>	<u>Montant HT Travaux</u>	<u>% PU</u>	<u>Participation Commune</u>
Extension BTS P Champ de Foire	23 930 €	59,3 %	14 190,49 €
Extension IG TEL SCI la Pinède	9 300 €	100,00 %	9 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 230 €</b>		<b>23 490,49 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND Acte** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'Extension BTS P. « Champ de Foire » - prop. SCI la PINEDE dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **PREND Acte** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON



Noirétable, le 4 avril 2023

Le Maire,  
M. Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201592-20230403-D2023\_03\_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de votants :	18

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2023

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Théophile RIVIERE, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Marguerite SERGENT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Lucie SION et Mme Tessie BARJAT qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Mme Pauline ARTHAUD.

**ABSENT EXCUSE :** M. Christian CHARRIERE.

**Objet : Convention avec le SIEL pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal**

**Ref. 2023.03.32**

Monsieur le Maire explique que le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique sur un/des ouvrages communal (aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique sur la commune de NOIRETABLE.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Christelle MURON



Noiretable, le 4 avril 2023

Le Maire,  
M. Julien DEGOUT

